



# Rivière-Éternité

17 janvier 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SEPTIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU FJORD TENUE LE MERCREDI 17 JANVIER 2018 À COMPTER DE 18H30 À LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ, À LAQUELLE :

**SONT PRÉSENTES :**

M. LUCIEN MARTEL, MAIRE DE L'ANSE-SAINT-JEAN  
M. PIERRE DESLAURIERS, MAIRE DE SAINT-FÉLIX D'OTIS  
M. RÉMI GAGNÉ, MAIRE DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ  
M. PHILÔME LAFRANCE, MAIRE DE PETIT-SAGUENAY  
M. CLAUDE BOULIANNE, CONSEILLER DE SAINT-FÉLIX D'OTIS  
M. VICTOR BOUDREAULT, CONSEILLER DE L'ANSE-SAINT-JEAN  
M. EMMANUEL TREMBLAY, CONSEILLER DE PETIT-SAGUENAY  
M. MICHEL GAGNON, CONSEILLER DE FERLAND-ET-BOILLEAU  
M. CLAUDE LAVOIE, CONSEILLER DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ  
M. FRÉDÉRIC GUÉRIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA RÉGIE  
Mme SONIA SIMARD, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE  
M. MARC AUDET, ADJOINT-DIRECTEUR DE LA RÉGIE

**SONT ABSENTES :**

M. HERVÉ SIMARD, MAIRE DE FERLAND-ET-BOILLEAU

---

1.0 Mot de bienvenue

Le quorum étant constaté, M. Lucien Martel, président, déclare la séance ouverte.

2.0 Résolution n° 001-01-2018

Ordre du jour

Il est proposé par monsieur Pierre Deslauriers;

Appuyé par monsieur Michel Gagnon;

Et résolu à l'unanimité d'adopter le projet d'ordre du jour suivant, transmis le 15 janvier 2018; avec les ajouts suivants:

- 4.2 Mutuelles des municipalités du Québec (MMQ)
- 5.6 Hausse du taux du salaire minimum
- 8.1 Facturation Ville Saguenay
- 8.2 Facturation Extincteur Charlevoix
- 8.3 Interventions majeurs 2017-2018
- 8.4 Résolution mandat achat camion 4X4 pour sentiers

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3. Acceptation du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2017
- 4. Correspondances diverses
  - 4.1 Demande de la Ville de Saguenay – service des affaires juridiques
- 5. Finances
  - 5.1 Liste des comptes et approbation de paiements;
  - 5.2 Facturation MRC de Charlevoix-Est – intervention route 381 – 1000\$
  - 5.3 Suivi de la demande de subvention MRC pour la création de la Régie
  - 5.4 Achat partie faciale et module LED de la municipalité de Saint-Honoré
  - 5.5 Suivi des subventions pour le remboursement de la formation
  - 5.6 Subvention manquante de la MRC pour la création de la Régie
- 6. Avis de motion – adoption de résolutions
  - 6.1 Résolution emprunt temporaire
  - 6.2 Engagement de nouveaux pompiers

- 6.3 Résolution pour demander la modification au schéma de la MRC du Fjord tel que le stipule l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie
- 7. Affaires générales
  - 7.1 Assurance collective
  - 7.2 Harmonisation des règlements incendie – section à exclure
  - 7.3 Conformité des casernes pour 2018
  - 7.4 Bris autopompe 632
  - 7.5 Démission pompiers – Tony-Yves Dassylva et Cathy Lavoie
  - 7.6 Camion autopompe conforme pour Saint-Félix d'Otis
  - 7.7 Identification des bureaux administratifs
  - 7.8 Contrat de travail du directeur
- 8. Varia
- 9. Prochaine rencontre
- 10. Levée de l'assemblée

*La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.*

3.0 Résolution n°002-01-2018  
Acceptation du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2017

Il est proposé par monsieur Rémi Gagné;

Appuyé par monsieur Victor Boudreault;

Et résolu à l'unanimité de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2017 fait par la secrétaire trésorière, madame Sonia Simard et d'en faire l'adoption tel que rédigé.

Monsieur Martel va demander une rencontre avec les dirigeants de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de traiter des sujets suivants; remboursement des équipements Apria pour les municipalités de l'Anse-Saint-Jean et Saint-Félix d'Otis, remboursement pour la formation des pompiers, fond disponible lors de la création de la Régie et le dossier de la prévention exécuté par la MRC versus la Régie.

Le président, Lucien Martel, et le directeur général, Frédéric Guérin sont autorisés à signer le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2017.

*La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.*

4.0 Correspondances diverses :

4.1 Demande de la Ville de Saguenay – service des affaires juridiques

Les représentants de ville Saguenay n'accepte par notre proposition concernant la gestion des navires de croisières. Ils veulent qu'on leur envoie l'entente municipale de la Régie. Nous allons consulter notre procureur pour connaître le plan d'action suite à cette demande et planifierons une rencontre avec les représentants de ville Saguenay.

4.2 Mutuelle des Municipalités du Québec

La mutuelle des Municipalités du Québec nous offre de faire des achats regroupés pour certains équipements tels bunker, boyaux, etc. Frédéric Guérin va vérifier les coûts versus les besoins de la Régie.

5.0 FINANCES

5.1 Liste des comptes et approbation des paiements

Résolution n° 003-01-2018

D'approuver la liste des comptes suivants de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Fjord et la soumission pour de futurs achats;

<b>Fournisseur</b>	<b>Détails</b>	<b>Total</b>
Ass. De chefs en sécurité incendie	Cotisation Membre actif	293.19 \$
Aréofeu	botte cuir	602.87 \$
Article Prom. Daniel Dupuis	Épinglette, kangourou, bock bière, tasses, montre	719.69 \$
Bell Mobilité	frais générale antenne + location paget décembre 2017	24 563.38 \$
Bell Mobilité	Location paget janvier 2018	891.08 \$
Brassard Buro	cartouche, cartables, souris	249.52 \$
Brassard Buro	caisse papier 8.5 x 11	56.23 \$
Bureautique FTI	appel de service - numérisation inutilisable	86.23 \$
Communications Télésignal	Temps antenne novembre 2017	227.65 \$
Communications Télésignal	installation radio véhicule #934	199.77 \$
Cain Lamarre	Services professionnels - révision projet entente navire croisière	702.50 \$

Dicom	Retour paget des municipalités	35.67 \$
École nationale des pompiers	Instructeur pompier I - Examen pompier I - Autosauvetage - Marc A.	697.00 \$
École nationale des pompiers	Instructeur véh. Électri. - Formation - F. Guérin	636.25 \$
ÉducExpert	Frais inscription Marc Audet - formation autosauvetage	238.63 \$
ÉducExpert	Pompier 1 - Gestionnaire pour 1 apprenant	1 359.00 \$
Épicerie Gérald Simard	Piles	5.74 \$
JMY	2 tiges acier	17.25 \$
La Baie moteur	essence - huile mixage - huile scie a chaine	185.11 \$
L'Arsenal	Bache vinyle rouge	185.11 \$
Lettrage de la Baie	découpe lettrage	482.89 \$
Location Sauvageau	Location camion 1 au 22 novembre 2017	877.47 \$
Municipalité Petit-Saguenay	Diésel - photocopies	200.93 \$
Municipalité Rivière-Éternité	diésel - téléphone - paget - photocopies - personnel - Novembre	1 913.62 \$
Municipalité Rivière-Éternité	diésel - téléphone - photocopies - personnel - Décembre	1 977.30 \$
Martin & Lévesque	vêtements Carl Brisson et Alain Thibeault	206.50 \$
Nutrinor	essence	58.73 \$
Nutrinor	essence	58.22 \$
Nutrinor	essence	76.82 \$
Nutrinor	essence	71.84 \$
Nutrinor	essence	134.38 \$
Nutrinor	essence	56.88 \$
Nutrinor	essence	51.41 \$
Nutrinor	essence	57.39 \$
PACO	Trousse et assortime	201.21 \$
Pièces d'auto La Baie	lave-glace, liquide servodirection	26.23 \$
Pièces d'auto La Baie	cliquet spaenaur	114.95 \$
Pièces d'auto La Baie	Lubrifiant tout usage - aérosol - graisse blanche - degripueur	218.18 \$
Potvin pneus mécanique	pneus	1 532.57 \$
Pétrole RL	essence	25.00 \$
Pétrole RL	essence	78.02 \$
Pétrole RL	essence	109.21 \$
Pétrole RL	essence	101.51 \$
Pétrole RL	essence	111.15 \$
Pétrole RL	essence	104.17 \$
Pétrole RL	essence	91.53 \$
Potvin & Bouchard	lave-vitres	10.53 \$
Ville de Saint-Honoré	pompe portative	2 500.00 \$
Marc Audet	Frais déplacement novembre 2017	523.43 \$
Marc Audet	Frais déplacement décembre 2017	173.88 \$
Marc Audet	Achat piles et eau (Club Price)	361.06 \$
Frédéric Guérin	Frais déplacement - Réunion MRC - SAAQ plaque- Café pompiers FB	108.29 \$
Péto-Canada	essence	45.00 \$
Péto-Canada	essence	35.00 \$
Péto-Canada	essence	92.27
Péto-Canada	essence	56.01 \$
Péto-Canada	essence	123.00 \$
Lumen	Prise 20A	198.29 \$
Garage Éric Lavoie	Génératrice - main d'œuvre et bougies	34.38 \$
		45 151.12 \$
<b>Dépenses à approuver</b>		
Ville de Saint-Honoré	Apria	1 000.00 \$
	achat 2 laveuses usagées (200\$ chacune)	400.00 \$
	achat ordinateurs réusinés pour les casernes (300\$ chacune)	1 200.00 \$

Avant de procéder à l'achat d'ordinateurs reconditionnés, nous allons vérifier auprès des cinq municipalités s'ils en auraient à nous donner.

Il est proposé par monsieur Philôme LaFrance;  
Appuyé par monsieur Pierre Deslauriers;  
Et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord puisse procéder à ces paiements de fournisseurs.

La secrétaire-trésorière, madame Sonia Simard, est autorisée à faire les paiements approuvés.

*La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.*

5.2 Résolution n°004-01-2018  
Facturation MRC de Charlevoix-Est – interventions route 381 – 1000\$

Attendu que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord a intervenu sur un accident au 55 kilomètres de la Route 381;

Attendu que selon son règlement 12.1 sur la facturation qui stipule qu'un tarif de 1000\$ par intervention sera chargé aux municipalités hors limites qui n'auront pas signé une entente avec la Régie intermunicipale. Le tarif n'est pas applicable pour les organismes qui ont signé des ententes avec la Régie intermunicipale.

Il est proposé par monsieur Claude Lavoie;  
Appuyé par monsieur Philôme LaFrance;  
Et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord procède à la facturation de ses honoraires reliés à cette intervention à la MRC de Charlevoix-Est étant donné que cette accident s'est produite sur son territoire.

*La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.*

5.3 Suivi de la demande de subvention MRC pour la création de la Régie

Ce point sera discuté avec la direction de la MRC du Fjord-du-Saguenay lors de la rencontre demandée au point 3.0. Il faut trouver un moyen de combler le manque à gagner de 46 858\$ qui était censé de provenir du Fond des Territoires (FDT).

5.4 Achat partie faciale et module LED de la municipalité de Saint-Honoré

La municipalité de Saint-Honoré vend des parties faciales et des modules LED usagés et qui pourraient nous servir. Nous ferons un suivi dans ce dossier.

5.5 Suivi des subventions pour le remboursement de la formation

Ce point sera discuté avec la direction de la MRC du Fjord-du-Saguenay lors de la rencontre demandée au point 3.0.

6.0 AVIS DE MOTION – ADOPTION DE RÉOLUTION

6.1 Résolution emprunt temporaire

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

6.2 Engagement de nouveaux pompiers

Des entrevues pour l'engagement de nouveaux pompiers se feront dans les prochaines semaines. À la prochaine rencontre, il faudra également se pencher à savoir pourquoi certains pompiers démissionnent de la Régie.

6.3 Résolution n°005-01-2018

Résolution pour demander la modification au schéma de la MRC du Fjord tel que le stipule l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie

Requête pour modifier le schéma e couverture de risques de la MRC du Fjord-du-Saguenay

**Considérant que** le ministre de la Sécurité publique a attesté le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC du Fjord-du-Saguenay le 9 septembre 2009;

**Considérant que** les dispositions de l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie (LSI) stipulent qu'une fois en vigueur, le schéma peut être modifié en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux orientations ministérielles ;

**Considérant que** par la création de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie du Fjord décret no R4128 le 7 mai 2017, les municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix d'Otis et de Ferland-et-Boileau ont délégué leur compétence en matière de sécurité incendie à la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord;

**Pour ces motifs;**

**Il est proposé par** Monsieur Pierre Deslauriers;

**Appuyé par** Monsieur Rémi Gagné

**Résolu unanimement :**

**De demander** à la MRC du Fjord-du-Saguenay, comme le permettent les dispositions de l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie (LSI), de modifier le territoire couvert par les Services de sécurité incendie des municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix d'Otis et de Ferland-et-Boileau qui sera dorénavant offert par la Régie intermunicipale de Sécurité incendie du Fjord.

*La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.*

7.0 Affaires générales

7.1 Assurance collective

La Régie ne possède pas d'Assurance collective. Ce point sera discuté dans le point 7.8 *Contrat de travail du directeur*.

7.2 Harmonisation des règlements incendie – section à exclure

Frédéric Guérin a harmonisé les règlements incendie afin que toutes les municipalités détiennent les mêmes règlements. Le projet de résolution seront envoyé dans chacune des municipalités afin que les conseils municipaux procèdent à l'adoption. Si chacune des municipalités est favorable, un avis de motion suivra.

7.3 Conformité des casernes pour 2018

Pour les municipalités de Ferland-et-Boilleau et Petit-Saguenay, la cohabitation est difficile dans les casernes puisqu'elles partagent l'espace avec les garages municipaux. À la création de la régie, nous avons le mandat de conformer chacune des casernes avant le 10 mai 2018. Des démarches pour rendre ces casernes conformes seront mises en place.

7.4 Bris autopompe 632

Un bris de valve sur l'autopompe (#632) dans la municipalité de l'Anse-Saint-Jean a été détecté. Une réparation doit être également effectuée sur l'autopompe de Ferland-et-Boilleau (#635). Nous avons commandé les pièces et c'est Frédéric Guérin et Marc Audet effectueront la main d'œuvre.

7.5 Démission pompiers – Tony-Yves Dassylva et Cathy Lavoie

Tony-Yves Dassylva et Cathy Lavoie ont donné leur démission comme pompiers de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord.

7.6 Camion autopompe conforme pour Saint-Félix-d'Otis

Frédéric Guérin nous a expliqué la problématique pour se rendre dans les sentiers lors de la saison hivernale avec les camions autopompe qui ne sont pas possible à certains endroits sur le territoire. Nous devons penser à une autre solution qui serait de se procurer un camion plus petit mais qui doit répondre aux normes du Ministère. Dossier à suivre.

7.7 Identification des bureaux administratifs

Les panneaux d'identification des casernes seront installés sous peu. Nous regarderons pour identifier les bureaux administratifs.

7.8 Résolution n° 006-01-2018

Contrat de travail du directeur

Attendu que Monsieur Frédéric Guérin a l'intention de travailler à temps complet pour la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord;

Voici les modifications apportées au contrat du directeur, Monsieur Frédéric Guérin selon les termes suivant :

1. Le salaire sera de 36.00\$ de l'heure pour une prestation de 35 heures par semaine;
2. La régie inter municipal de sécurité incendie du Fjord s'engage a contribué dans une proportion de 5% de la rémunération versée au fonds de pension de type R.E.E.R. individuel.
3. La régie s'engage à contribuer dans une proportion de 50% d'un plan d'assurances à être accepté par le conseil de la régie.

Il est proposé par monsieur Rémi Gagné;

Appuyé par monsieur Pierre Deslauriers;

Et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord accepte les modifications ci-haut énumérées au contrat de travail de Monsieur Frédéric Guérin à titre de directeur.

*La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents*

8. Varia

8.1 Facturation Ville Saguenay

Nous avons reçu 2 factures de Ville Saguenay pour des interventions majeures qui sont survenus sur le territoire de Ferland-et-Boilleau et dont le service d'incendie a été invité à convié pour venir en aide aux pompiers de la Régie. La facture pour l'intervention du 26 décembre s'élève à 2 127\$ et celle pour l'intervention du XX décembre est au montant de 2 568\$. Avant de procéder au paiement, nous allons tenir une rencontre avec les responsables de Ville Saguenay pour essayer de conclure une entente de partenariat.

8.2 Facturation Extincteurs Charlevoix

La Régie a reçu une facture de Extincteur Charlevoix pour des extincteurs dans la caserne de Petit-Saguenay. Nous allons vérifier si c'était pour des extincteurs de la caserne ou du camion.

8.3 Interventions majeurs 2017-2018

Les pompiers de la Régie ont eu à intervenir sur 2 interventions majeures dans le secteur de Ferland-et-Boilleau lors de la période des fêtes et 6 depuis le début de l'année 2018.

8.4 Résolution n° 007-01-2018

Résolution mandat achat camion 4X4 pour les sentiers

Attendu que les camions autopompes que possède la Régie ne peuvent se rendre sur tout le territoire du Bas-Saguenay;

Attendu que la Régie doit répondre aux exigences du Ministère pour la protection incendie;

Il est proposé par monsieur Rémi Gagné;

Appuyé par monsieur Emmanuel Tremblay;

Et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord commence les démarches pour l'achat d'un camion 4X4 répondant aux normes du Ministère pour la protection incendie. Ce camion se rendra dans les endroits inaccessibles avec les camions autopompes sur notre territoire.

*La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents*

9.0 Prochaine réunion

La prochaine rencontre aura lieu le 21 février au Centre des loisirs de Saint-Félix-d'Otis à 16h00. Suivra le dépôt du rapport d'opération de la première année de la Régie où tous les conseils municipaux seront invités.

10.0 Résolution n° 008-01-2018

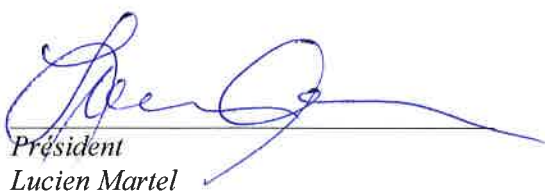
Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Gagné;

Appuyé par monsieur Claude Lavoie;

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21h30.

*La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents*

  
Président  
Lucien Martel

  
Directeur général  
Frédéric Guérin